

(avec C. Largier) : « L'argument d'autorité dans une discussion en ligne : manifestations discursives et régime d'acceptabilité », in *Actes 2e Journées d'études internationales sur « L'argumentation et la rhétorique dans le domaine arabe » (L'argument d'autorité dans les textes et les cultures arabes et européennes. Pour un dialogue entre les traditions de recherche en argumentation*) *Tunis, 24-25 novembre 2006*. ((jamais paru, projet de publication abandonné ; disponible uniquement en ligne)

Marianne Doury
CNRS
Céline Largier
Université Paris 3

L'argument d'autorité dans une discussion en ligne : manifestations discursives et régime d'acceptabilité

La compétence communicative des individus, telle qu'elle a été définie par Hymes (1984), se décline en sous-compétences spécifiques, au nombre desquelles on peut compter la compétence argumentative, qui permet aux locuteurs engagés dans des interactions argumentatives de soutenir leur position face à la contestation et de réfuter les arguments de l'adversaire. Cette compétence argumentative comporte une composante normative, qui permet à ces locuteurs :

– de catégoriser les arguments auxquels ils sont exposés, en rapportant un argument particulier à une forme argumentative plus générale (ceci est un exemple, ceci est une analogie, ceci est un argument d'autorité) ;
– d'évaluer ces arguments en fonction de critères laissés le plus souvent implicites (ceci est un *bon* exemple, une *bonne* analogie, (?)un argument d'autorité acceptable) ;
– et d'accepter ou de rejeter ces arguments sur la base notamment de cette évaluation.

L'étude des manifestations discursives d'un argument particulier, ainsi que des réfutations auxquelles il donne lieu, dans un contexte spécifique, permet d'identifier le régime d'acceptabilité qui lui est associé.

C'est un travail de ce type que nous nous proposons de mener sur l'argument d'autorité, type d'argument sur lequel pèse traditionnellement une forme de suspicion, bien que de nombreux travaux anglo-saxons[1] s'accordent aujourd'hui à le considérer comme acceptable « sous réserve ». Nous ancrerons nos réflexions sur l'étude de l'argument d'autorité (occurrences et réactions) dans un forum de discussion sur Internet (forum du quotidien *Libération* consacré à « L'homme doit-il marcher sur Mars ? »), et esquisserons ainsi le début d'une réflexion sur les éthiques argumentatives dans les discussions en ligne.

L'argument d'autorité figure sans doute parmi les types d'argument les plus étudiés. Pas un traité d'argumentation qui ne lui consacre au moins quelques lignes ; peut-être parce qu'il est généralement considéré — dans sa version fallacieuse — comme fondamentalement opposé à la démarche scientifique (Engel 1994 : 145, Perelman 1977 : 107, Walton 1992 : 48-49), sa discussion est souvent prétexte à une réflexion sur la place de la rationalité dans les argumentations ordinaires. C'est, on pouvait s'y attendre, le cas général des manuels

[1] Pour quelques références, voir plus loin en 1.3. les conditions d'acceptabilité de l'argument d'autorité.





d'argumentation en langue anglaise (Eemeren, Fogelin, Govier, Walton…) ; mais on trouve aussi des considérations normatives, quoique plus allusives, jusque dans les textes français sur l'argument d'autorité (Reboul, Robrieux, Declercq…). Pourtant, si le principe de cet argument est si bien analysé qu'il semble difficile d'apporter à sa description quelque élément nouveau, sa réalisation discursive, ainsi que les effets produits par son emploi dans une interaction argumentative, ont rarement fait l'objet d'une attention systématique. C'est cet objectif que se propose le présent article ; en décrivant le fonctionnement de l'argument d'autorité dans un forum de discussion sur les politiques spatiales, nous espérons contribuer à l'analyse dynamique des différents types d'arguments, et, plus largement, participer à une réflexion sur les normes dans l'argumentation.

I. L'ARGUMENT D'AUTORITE :

PETIT TOUR D'HORIZON THEORIQUE

1.1. Définition de l'argument d'autorité

Très généralement, l'argument d'autorité est défini comme un schème argumentatif qui repose sur l'existence d'un lien entre certaines caractéristiques d'une personne (son prestige, sa compétence) et le crédit qu'il convient d'accorder à ses propos :

> Il y a argument d'autorité quand le Proposant donne pour argument en faveur d'une affirmation le fait qu'elle ait été énoncée par un locuteur particulier *autorisé*, sur lequel il s'appuie ou derrière lequel il se réfugie. La raison de croire (de faire) P n'est donc plus recherchée dans la justesse de P, son adéquation au monde tel qu'il est ou devrait être, mais dans le fait qu'il est admis par une personne qui fonctionne comme *garant* de sa justesse. (Plantin 1996 : 88).

La structure logique que l'on propose généralement de l'argument d'autorité est la suivante :

> X a dit que P
> (X est une autorité fiable à propos de P)[2]
> Donc P.[3]

Cette description générale rend compte de deux types d'arguments d'autorité classiquement distingués :

— l'argument d'autorité *direct*, où le locuteur s'appuie sur sa propre autorité pour renforcer ses propos ("en tant que…, je peux vous garantir que P"). Dans ce cas, le locuteur et l'autorité invoquée se confondent (la structure logique qui sous-tend l'argument d'autorité direct est alors "J'ai dit que P ; je suis une autorité fiable à propos de P ; donc P) ;

---

[2] Nous référant aux définitions « classiques », nous voudrions sauver l' « autorité » dans l'argument d'autorité – notamment en raison de l'effet d'intimidation souvent associé, en contexte polémique, à l'argument d'autorité (qui appelle l'adversaire à l'humilité, comme en témoigne l'expression latine d'*argumentum ad verecundiam*). Nous maintenons donc cette prémisse dans la description de la structure sous-jacente de cet argument. Nous reconnaissons, avec Perrin (2000), que, notamment dans les conversations quotidiennes, lorsqu'on cite un tiers en appui de la thèse que l'on avance, il s'agit bien souvent plus de « diluer » la responsabilité énonciative, de la partager avec autrui, que de « faire autorité » ; nous préférons alors, non pas supprimer l'allusion à l'autorité dans la description de l'argument, mais considérer qu'on a affaire à un mécanisme argumentatif différent, et sans doute plus général, de délégation énonciative.

[3] L'argument d'autorité ainsi défini correspond précisément à ce que Ducrot (1981) désigne par « raisonnement par autorité » ; il réserve l'appellation « argument d'autorité » à des mécanismes polyphoniques (comme « il paraît que *p* ») que nous ne prendrons pas en considération ici.





— l'argument d'autorité *indirect*, au second degré : le locuteur exploite le crédit dont jouit une personne qui "fait autorité" dans un domaine donné pour donner plus de poids à une proposition qu'il souhaite soutenir.

Ces deux formes d'argument d'autorité, auxquelles peuvent correspondre des réalisations discursives fort différentes, sont liées par les "retombées de prestiges" dont bénéficie le locuteur, même s'il ne se pose pas lui-même comme référence. L'argument d'autorité indirect est régi par la jolie formule de Flahault : « ça me dépasse, mais c'est tout de même par moi que ça passe » (1978 : 151).

En fonction du type d'autorité invoqué, l'argument d'autorité peut prendre des formes spécifiques : argument du consensus (ou appel à l'autorité du grand nombre : Engel 1994 : 145) ; appel à l'autorité des "*select few*" (ou "*snob appeal"* ; *id.* : 145) ; appel à la tradition (qui peut passer par l'utilisation de proverbes ; Reboul 1986 : 68-69 ; Largier 2005 : 437-440)[4].

1.2. Phénomènes liés à l'argument d'autorité

L'argumentation par autorité est étroitement liée à certaines problématiques linguistiques ou socio-linguistiques :

— en particulier, comme lieu où se manifestent les enjeux de domination, symbolique ou non, l'argument d'autorité rejoint les réflexions classiques depuis Foucault (1971) sur l'autorité du discours. Comme le rappelle Pinto :

> Tout locuteur doit résoudre une tâche qui ne fait pas appel à la seule compétence linguistique : il doit montrer que le crédit revendiqué par son propos est pleinement justifié — ce qu'il n'a quelques chances d'établir que sur le fondement d'un capital d'autorité inégalement distribué dans l'espace social. Or les ressources et, par conséquent, les chances corrélatives de succès dans l'obtention du crédit se trouvent préfigurées dans la forme même du discours où s'inscrit ce que l'on pourrait appeler le solde du locuteur. (1984 : 107)

Au croisement entre les réflexions sur la légitimité des discours et les travaux sur l'argument d'autorité, on trouve la description de phénomènes discursifs comme les *connotations autoritaires*, attachées à des expressions empruntées à des discours « qui peuvent jouir, et cesser de jouir, d'un certain prestige » (Plantin 1996 : 91), ou, plus spécifiquement, à ce que Dispaux (1984) appelle les *insignes de compétence* (de nature discursive : utilisation d'un vocabulaire technique ; ou non discursive : blouse blanche). L'intégration de ces procédés discursifs dans la problématique générale de l'argument d'autorité suppose que l'on admette une définition non-propositionnelle de l'argumentation (ce qui n'est pas le cas du présent article).

—L'argument d'autorité relève aussi de la construction d'un *ethos* (Robrieux 1993 : 144), c'est-à-dire de l'élaboration rhétorique d'une image du locuteur propre à augmenter la crédibilité de ses propos. Cela a été souvent souligné à propos de l'argument d'autorité direct (Meyer 1999 : 303-4), qui exploite directement la crédibilité associée au locuteur pour la transférer sur ses propos (que cette crédibilité soit liée à une compétence, à des qualités morales, à une notoriété particulière, etc.). C'est aussi le cas pour l'argument d'autorité indirect, où la construction de l'*ethos* passe par un double mouvement de mise en scène de l'humilité ou de la modestie du locuteur, qui s'efface derrière l'autorité citée, et de « crédibilisation par association » du locuteur par celui qu'il cite (David-Blais 1998 : 41)[5].

---

[4] Pour des raisons de place, on ne développera pas ici la question des sources possibles de l'autorité ; le lecteur pourra consulter à ce sujet, bien sûr, le texte de Weber (1958), mais aussi Walton (1997 : 90).

[5] Garver, s'interrogeant sur les mécanismes qui constituent un locuteur en autorité, suggère ainsi que « One becomes an authority by credibly citing authorities. » (1999 : 125).





— Envisagé dans un contexte de confrontation, l'argument d'autorité a pour effet de déplacer la *charge de la preuve* sur l'adversaire (Walton 1997 : 133-134 ; 143).

Par ailleurs, l'argument d'autorité voisine certains procédés discursifs ou argumentatifs, sans pour autant toujours se confondre avec eux :

— L'argument d'autorité repose sur l'idée que certains locuteurs ont un accès privilégié au savoir, en raison de leur compétence, de leur moralité, du prestige attaché à leur personne. D'autres énoncés supposent un accès privilégié à certaines informations (qui de mieux placé que moi pour garantir la véracité de la proposition : "j'ai mal à la tête ", ou qu'un témoin visuel pour raconter l'accident auquel il a assisté ?). Ils ne constituent pas pour autant des arguments d'autorité, mais des assertions énoncées à partir d'une « *special position to know* » (Woods & Walton 1974 : 151). De même, l'argument d'autorité rappelle le fonctionnement des énoncés performatifs, pour lesquels « l'acte s'assimilant au dire, rapporter le dire suffit pour attester l'acte » (Plantin 1990 : 211).

— L'argument d'autorité est souvent rapproché de la réfutation *ad hominem* (Govier 1985 : 194, Plantin 1990 : 213, Schellens 1991 : 386 ; Walton 1992 : 55), qui propose de rejeter une proposition sur la base de caractéristiques de son énonciateur, alors que l'argument d'autorité s'appuie sur l'évaluation positive d'un énonciateur pour renforcer une proposition. L'argument *ad hominem* repose donc sur un mécanisme symétrique inversé de l'argument d'autorité, dont il constitue un mode de réfutation privilégié.[6]

— Enfin, la structure logique de l'argument d'autorité implique des liens privilégiés avec certaines formes linguistiques. En particulier, « l'argument d'autorité est fondamentalement en dépendance des mécanismes linguistiques de citation et de polyphonie » (Plantin 1990 : 212), et sa réalisation discursive fait appel aux diverses manifestations de l'hétérogénéité énonciative ; elle passe souvent par les constructions langagières relevant du discours rapporté (Largier 2005 ; Tuomarla 1999 : 164 ; Vincent & Dubois 1997 : 25).

Il apparaît que certaines de ces remarques ne valent que pour l'une des formes d'argument d'autorité (par exemple, le discours rapporté est le plus souvent associé à la forme directe de l'argument d'autorité, les auto-citations étant notoirement plus rares). De plus, les formes discursives que prennent ces deux types d'argument d'autorité, ainsi que leurs implications au niveau de la relation et des rapports de force dans l'interaction, sont très différentes. On remarquera d'ailleurs que la plupart des études sur l'argument d'autorité portent en fait sur sa forme indirecte, sa réalisation directe étant généralement mentionnée pour mémoire mais rarement développée.

1.3. Évaluation de l'argument d'autorité par les théoriciens de l'argumentation

La plupart des descriptions de l'argument d'autorité relèvent d'une approche normative de l'argumentation. Le plus souvent, l'argument d'autorité est associé à une démission intellectuelle : il suppose en effet que l'on renonce à son propre jugement pour subordonner son opinion à celle d'autrui. Quant à ses effets, l'argument d'autorité est rejeté comme "terroriste" lorsqu'il vise à annuler le discours de l'adversaire, contraint au silence par le poids de l'autorité (Grize 1990 : 45, Kerbrat-Orecchioni 1978 : 69).

Mais la condamnation globale de l'argument d'autorité n'est guère tenable. Le caractère nécessairement limité du domaine de compétence de chacun rend son utilisation inévitable dès que l'on cherche à se faire une idée sur un sujet qui sort de notre champ de savoir :

[6] Selon David-Blais (1998 : 44), la mobilisation d'un argument d'autorité, en particulier dans des débats politiques, est commandée par le fait que le locuteur s'attend à être soupçonné de mauvaise foi, de partialité, par son adversaire. L'argument d'autorité lui permet alors de recourir à un tiers que l'on ne peut soupçonner de parti-pris.





> Comme tout le monde n'est pas spécialiste de tout, il est rationnel d'accepter de prendre tel médicament "sur la foi" d'une prescription médicale, ou d'acheter une voiture en espérant qu'elle va rouler. L'acceptation de l'autorité conditionne ici le bon fonctionnement des objets techniques complexes, que tout un chacun traite comme des "boîtes noires", acceptant la fonction sans demander la raison. (Plantin 1990 : 45)

Ce constat de la nécessaire délégation des savoirs (Blackburn, 1992 : 16, Fogelin 1982 : 395-6) conduit à nuancer la condamnation de l'argument d'autorité. Deux positions sont alors possibles :

1. On considère que faire dépendre l'acceptabilité d'une proposition d'une autorité correspond à deux procédés argumentatifs distincts :
• le recours à une autorité obéit à des *intentions pures* du locuteur : il est imposé par la nécessaire limitation des connaissances de tout locuteur, mais ne ressort en rien d'une tentative d'intimidation : on dira qu'il y a ici *appel à l'expertise* ;
• le recours à une autorité témoigne des *intentions impures* du locuteur, qui cherche à réduire au silence son interlocuteur par une manoeuvre d'intimidation : on réservera le terme d'*argument d'autorité* à ces recours fallacieux à l'autorité.

2. On considère que l'argument d'autorité est le terme générique recouvrant des formes acceptables et des formes fallacieuses de recours à l'autorité.

Le problème posé par cette distinction entre *appel à l'expertise* et *argument d'autorité*, ou entre *argument d'autorité valide* et *argument d'autorité fallacieux*, est qu'elle ne correspond pas à des manifestations discursives distinctes ; il n'existe probablement pas d'indice strictement langagier permettant de les départager.

> Sous leur forme explicite, les énoncés d'autorité sont ambigus entre l'indication factuelle d'une source P, *C'est X qui le dit*, sur laquelle le locuteur s'engage comme sur n'importe laquelle de ses assertions factuelles, et l'assertion polyphonique (autoritaire) de P. (Plantin 1990 : 213)

L'analyste (ou le destinataire de l'argumentation) en est alors réduit à faire des suppositions sur les intentions du locuteur[7], ou à prendre en compte certaines données contextuelles (ce que l'on sait du locuteur, de ses intérêts, de l'autorité invoquée, du champ dans lequel s'inscrit la discussion, etc.), afin de décider de l'acceptabilité de l'argument.

Afin de systématiser l'interrogation du contexte, de nombreux théoriciens de l'argumentation (en particulier dans le monde anglo-saxon), acceptant l'utilisation d'un appel à l'autorité dans le cas où le sujet débattu excède les compétences des personnes en présence, ont défini un certain nombre de conditions auxquelles l'argumentation doit satisfaire afin d'être considérée sinon comme valide, du moins comme acceptable ou rationnelle[8].

1. Le premier type de conditions d'adéquation tient aux mécanismes de discours rapporté que l'argument d'autorité met en oeuvre. D'où un certain nombre de questions portant sur la citation elle-même : si elle relève du style direct, reprend-elle exactement les propos de l'autorité citée ? Si elle est faite au style indirect, la reformulation est-elle fidèle ? Dans les cas où l'expert invoqué s'exprime en termes techniques, une opération de vulgarisation est

---

[7] C'est à cela que conduit la remarque de C. Perelman & L. Olbrechts-Tyteca dans le *Traité* : "Notons que très souvent, l'argument d'autorité ne nous paraît pas clairement comme tel, parce que nous pensons aussitôt à certaines justifications possibles." (1988 : 414)

[8] Ces conditions de validité de l'argument d'autorité valent principalement pour les cas où l'autorité repose sur une compétence scientifico-technique ; il s'agit sans doute du fondement le plus courant de l'autorité dans nos sociétés occidentales, mais, bien évidemment, pas du seul possible. De plus, la plupart de ces conditions de validité ne sont pertinentes que pour la forme indirecte de l'appel à l'autorité.





nécessaire, puisque l'argument d'autorité s'adresse à des profanes[9]. Cette opération ne déforme-t-elle pas les propos du spécialiste ?

Pour pouvoir répondre à ces questions, une condition supplémentaire doit être remplie : la référence à l'autorité doit être suffisamment précise pour permettre de retrouver les sources (Walton 1992 : 49).

2. Le deuxième type de conditions d'adéquation porte sur la qualité de l'expert. Le principe de base est que « l'argument d'autorité a la valeur de l'autorité qu'on invoque » (Plantin 1988 : 335)[10]. Or, dans de nombreux domaines, il est difficile d'établir les critères permettant d'évaluer la compétence d'un expert. Différents facteurs peuvent participer à une telle évaluation :

— évaluation des prédictions antérieures de l'expert ;
— mise au point de tests permettant d'évaluer certaines compétences précises ;
— diverses informations sur l'expert : qualifications professionnelles, diplômes, témoignages de collègues... (Woods & Walton 1992 : 43)

L'évaluation de la qualité de l'expert est, en pratique, souvent impossible à réaliser, dans la mesure où l'argument d'autorité dans les discours quotidiens ne spécifie pas clairement l'identité de l'expert invoqué (Walton 1997 : 137) : les formulations vagues comme « j'ai entendu un expert qui disait… », « l'autre jour, un spécialiste affirmait… » sont monnaie courante.

3. La proposition P dont l'autorité est présentée comme garant, doit relever de son domaine de compétence ; dans le cas contraire, il y a *erreur de pertinence*.

4. Toutes les contraintes qui pèsent sur la recevabilité d'un témoignage pèsent aussi sur l'évaluation d'un argument d'autorité (Govier 1985 : 84-85). En particulier, il convient de se demander si l'autorité a un intérêt personnel à affirmer ce qu'elle dit : une expertise financée par un fabricant de tabac prouvant, par ses expériences, que la cigarette ne cause pas le cancer serait irrecevable.

5. Enfin, certaines conditions sont liées à la nature même du sujet débattu. S'agit-il réellement d'un sujet qui puisse être tranché par un jugement d'expert ? (Fogelin 1982 : 98, Walton 1997 : 224). Pour cela, il faut qu'il relève d'un corps de savoir constitué, qui fasse l'objet d'un minimum de consensus, et non d'un domaine de connaissance encore mouvant et controversé (Govier 1985 : 52)[11]. De plus, l'argument d'autorité doit préserver, en principe, la possibilité d'un accès direct à la preuve. Si un désaccord se fait jour, l'expert doit pouvoir prouver que son jugement repose sur une base objective, et expliciter les critères qu'il a utilisés pour juger (Woods & Walton 1992 : 43-44 ; Walton 1997 : 223). De ce point de vue, la forme prototypique d'un appel à l'autorité acceptable serait :

> "P est vrai.
> La bibliothèque est ouverte, vous avez les moyens de refaire les calculs." (Plantin 1988 : 333)

Les conditions d'adéquation de l'argument d'autorité (et en particulier les conditions 2, 3 et 4) font apparaître que, bien souvent, la critique de sa validité passe par une argumentation *ad hominem* – ce qui suppose que l'on admette ce type d'argumentation comme non fallacieux[12].

---

[9] L'argument d'autorité est souvent considéré comme un argument de profanes, qui n'aurait pas de raison d'être devant un public de spécialistes, où seuls seraient recevables les arguments techniques.

[10] L'importance accordée à l'évaluation de l'auteur de l'avis a des conséquences sur les modalités de l'échange : d'une discussion basée sur des jugements d'observateurs portant sur des faits, on passe à une discussion mobilisant des jugements d'évaluateurs sur la source d'information (Dispaux 1984 : 44).

[11] C'est d'ailleurs une condition que doit remplir un expert pour intervenir dans un tribunal selon le droit anglo-saxon (Bertone *et al.* 1995 : 188).

[12] Walton (1997) fait correspondre à chacune de ces conditions un ou plusieurs paralogismes d'autorité : paralogisme de la non-autorité [*non-authority fallacy*] (lorsque l'expert invoqué n'en est pas un) ; paralogisme de l'autorité déplacée [*misplaced authority fallacy*] (lorsqu'il y a déplacement du domaine de compétence) ; paralogisme de l'autorité mal





Dans la suite de cet article, nous confronterons ces conditions d'acceptabilité de l'argument d'autorité, telles qu'identifiées par les théoriciens normatifs de l'argumentation, avec ce que les réfutations de l'argument d'autorité dans des échanges ordinaires nous révèlent des normes mobilisées par les locuteurs engagés dans des pratiques argumentatives.[13]

II. ETUDE DE CAS : L'ARGUMENT D'AUTORITE DANS LE FORUM DE DISCUSSION « L'HOMME DOIT-IL MARCHER SUR MARS ? »

Il s'agit à présent pour nous de confronter les perspectives savantes sur l'argument d'autorité (et, en particulier, les conditions qui doivent être remplies pour qu'il soit considéré comme acceptable) avec ce que les occurrences de cet argument dans des échanges confrontationnels nous apprennent de son régime d'acceptabilité pour des locuteurs ordinaires.

On s'appuiera pour cela sur la description de messages échangés dans un forum de discussion proposé sur le site du quotidien français *Libération* pendant près de 8 mois[14], et consacré à l'opportunité d'un vol habité vers Mars. Ce forum se prête particulièrement bien à une réflexion sur l'argument d'autorité. En effet, il traite d'un objet de discussion complexe, échappant à l'expérience individuelle ordinaire, à propos duquel on peut s'attendre à ce que toute prise de position passe par le filtre de sources d'informations secondaires. Ce point est d'ailleurs explicité par l'un des intervenants qui se voit attaqué violemment alors qu'il vient d'évoquer la possibilité de créer une atmosphère sur la planète Mars :

> (1)
> (…) Personne ne se moque de personne, il s'agit uniquement de données scientifiques et des modèles atmosphériques actuels. Peut-être faut-il les remettre en cause, mais c'est aux scientifiques du domaine qu'il faut s'adresser, *les forumeurs ne font que rapporter ce que ces scientifiques disent*.[15]

Ce message illustre deux points. D'une part, il confirme que dans la dynamique interactionnelle des échanges argumentés, l'invocation d'une autorité permet de détourner objections ou réfutations vers un tiers absent ; d'autre part, il illustre que pour ce forum précis, toute assertion se fait, en quelque sorte, « sous dépendance », l'autorité de tutelle étant spontanément identifiée par l'auteur du message comme scientifique.

L'analyse du fonctionnement de l'argument d'autorité dans le forum « L'Homme doit-il marcher sur Mars ? » sera ponctuellement mis en parallèle avec un travail antérieur (Doury 1999) sur l'argument d'autorité dans le débat sur les parasciences dans les médias (et principalement, à la télévision). On soulignera les points communs et les divergences liées aux spécificités des sujets et / ou des médiums mobilisés. On considérera successivement les arguments d'autorités indirects (invoquant une autorité tierce), puis les arguments d'autorité directs (dont la crédibilité repose sur l'autorité prêtée à l'énonciateur lui-même).

2.1. L'argument d'autorité indirect, ou autorité hétéro-fondatrice

représentée [*misrepresentend authority fallacy*] lorsque le point de vue de l'autorité n'est pas restitué fidèlement, etc. (p.256-257).

[13] L'approche consistant à faire dialoguer les normes argumentatives ordinaires avec les critères de validité élaborés par les théoriciens de l'argumentation est au départ de certaines études sur l'argument d'autorité (Doury 1999, David-Blais 1998, Goodwin 1998), sur l'analogie (Doury 2006), ou sur divers types d'arguments (Garssen, 2002).

[14] Forum « L'homme doit-il marcher sur Mars ? », (27/08/2003 à 10/05/2004), 828 messages.
Adresse : http://www.liberation.fr/forums/forum.php?Forum=370

[15] Nous avons reproduit les messages en respectant leur orthographe originale.





2.1.1. Le débat sur les parasciences : des autorités multiples, diverses, visant à l'intimidation de l'adversaire

On peut considérer les deux exemples ci-dessous comme caractéristiques de l'argument d'autorité tel qu'il apparaît dans le débat sur les parasciences. Il s'agit de deux exemples produits par un même locuteur, Louis Saint Martin, astrologue, opposé dans un débat à un sceptique, le physicien Henri Broch.

(2)

LSM : Ça fait sourire certains en face de moi, ça ne fait pas sourire Madame Fuzeau-Braesch qui est euh directeur au C.N.R.S. et docteur ès sciences, ça n'fait pas sourire mon ami le professeur Jean-Marie Pelt qui dans un de ses récents ouvrages (...) rend hommage à l'astrologie.

(« Savoir Plus » du 01/03/1993, France 2)

(3)

LSM : Vous savez, Kepler disait : rejeter l'astrologie sans la connaître, sans la pratiquer, sans l'expérimenter, c'est une folie à trois dimensions. C'était Kepler, c'était pas monsieur Broch ou monsieur Saint Martin qui s'exprimait, hein ; bon. Quant à Einstein, il disait : c'est une science en soi illuminatrice ; j'ai beaucoup appris grâce à elle, et je lui dois beaucoup.

(« Savoir plus » du 01/03/1993, France 2)

On trouve dans ces exemples des références à des sources « faisant autorité » et appartenant au même vaste domaine de référence (le domaine scientifique), avec des variations historiques (XVIe / XVIIe siècle pour Kepler, science moderne pour Einstein, science contemporaine pour Pelt et Fuzeau-Braesch) et disciplinaires (respectivement : astronomie, physique, botanique, biologie). Ces références sont associées à des énoncés spécifiques, comme dans l'exemple 3 («*rejeter l'astrologie sans la connaître, sans la pratiquer, sans l'expérimenter, c'est une folie à trois dimensions* » ; « *c'est une science en soi illuminatrice ; j'ai beaucoup appris grâce à elle, et je lui dois beaucoup* ») , ou à des positions générales (ne pas sourire de l'astrologie) dans l'exemple 2. Aucune précision n'est apportée permettant d'identifier la source, et les références apparaissent « en bouquet » (Fuzeau-Braesch et Jean-Marie Pelt dans l'exemple 2, Kepler et Einstein dans l'exemple 3).

Les caractéristiques de ces deux exemples, ainsi que leur insertion dans la dynamique des débats, suggèrent fortement que l'on a prototypiquement affaire à des occurrences de l'*argumentum ad verecundiam* (la nomenclature latine insistant sur l'humilité à laquelle l'argument appelle tant celui qui le profère que celui à qui il est adressé).

2.1.2. Forum *Libération* : extrême diversité des domaines de référence

Si l'on se tourne maintenant vers le forum de discussion « L'Homme doit-il marcher sur Mars ? », et que l'on cherche d'abord à identifier les sources mobilisées par les participants au forum, force est de constater l'extrême éparpillement des domaines de référence mobilisés :

On trouve ainsi :

- *des références à la science-fiction* :
  - littérature : (référence précise : *Le meilleur des mondes* d'Aldous Huxley, *Mars la* rouge de Stanley Kim Robinson, *Contact* de Karl Sagan, *Voyages* de Stephen Baxter / simple mention de l'auteur : Ray Bradbury, Isaac Asimov / évocation générale : « les films de science-fiction », « la SF » …)
  - séries télévisées : V, Star Trek
  - films : Matrix, La Mutante 2, Contact, Rencontre du 3e type, Star Wars, Blade Runner, 2001 Odyssée de l'espace, Men in Black, Terminator 2, « les conneries hollywoodiennes »





- *des références littéraires* :
  - littérature "légitime" : *La métamorphose* de Kafka, Rabelais (« Science sans conscience n'est que ruine de l'âme, comme l'affirmait l'illustre ancien »), Maupassant (citation), citation de Mark Twain indûment attribuée à A. Dumas, St John Perse
  - Bande Dessinée : *There's treasure everywhere*, Watterson ; "dans le genre album de Tintin et Milou"
- *des références à des philosophes ou essayistes* : *Parasites* de Michel Serres, *Sphères* de Peter Sloterdijk, Paul Virilio, Montaigne (citation), Lao-Tseu (citation), Jean-Paul Sartre, Blaise Pascal, Jacques Attali
- *des références ésotériques* : Hermès Trismégiste (citation), Jean Sendy, *Le Matin des magiciens* de Pauwels/Bergier
- *des références religieuses* : références à la Bible, à Jésus ou à Mahomet (notamment dans des mails humoristiques)
- *des références musicales* : Léo Ferré, Julos Beaucarne
- *des références médiatiques* :
  - presse généraliste (« on lisait sur Libé récemment : … » , « voir le Monde diplomatique de septembre », « dans un article du Monde (désolé), … », « cf. par exemple « CAPITAL » n°146… »), presse spécialisée (« voir par exemple un n° de « New Scientist » de janvier O4 »), « comme l'a assez bien souligné l'ensemble de la presse »
  - radio (France Info, France Inter)
  - télévision (« j'ai vu il y a quelques mois un reportage », « j'étais tombé par hasard, je le jure ! sur une émission d'Albert Jacquart qui expliquait… »)
  - désignation générale : « ce que disent les médias », « les médias ont traduit… », « une autre version que celle offerte par les médias de masse… »
- *une référence à la "sagesse populaire"*
- *des références à des textes de loi* : « selon le traité international sur l'espace de 1967 », « des traités internationaux »
- *des références scientifiques*[16]
  - chercheurs / scientifiques nommément évoqués : « Depuis Einstein on considère… », « d'après Théorie Einstein/Rosen… », Newton, Hubert Reeves (« Hubert Rives a annoncé… »), Pierre-Gilles de Gênes (« Le Professeur Gille de Genes proposait… »), Patrick Baudry, *The Case for Mars* de Robert Zubrin, « une équation de Carl Sagan », Larson/Wertz, Constantin Tsiolkovski (citation non attribuée), Albert Jacquard (« les cris d'alarme du professeur Jacquard »), *Terraforming : Engineering Planetary Environments* de Martyn J. Fogg, Mc Kay, Michel Schiff, « Gödel et son incomplétude », Ilya Prigogyne (« Prigogine et sa fin des certitudes »), *The end of science* de John Horgan, *A l'écoute des galaxies* de Duncan Lunan, etc.
  - référence générique : "les scientifiques vous diront…", "l'opinion générale des chercheurs… », « aucun spécialiste sérieux… », « les experts », « dans les cercles informés… » ; ou plus spécifiquement : « c'est un fait bien connu des planétologues », « les climatologues et autres météorologues nous disent… », « écoutez plutôt les chercheurs en environnement », « comme disent les astronomes », etc.
  - référence aux institutions et organismes de recherche : « les scientifiques de la NASA », ONU, Trésor Public, CIA, ESA (« L'ESA a confirmé… »), « les ingénieurs du CNES (et de la NASA) étaient formels… »)
  - références textuelles : « rapports américains », « rapport de la NASA noté « NASA Report EX13-98-036 », « traité international », « études », « les statistiques », « un récent rapport sur le programme spatial de l'ESA fait par Mr. Bonnet »
- des références politiques : G. W. Bush, Le Pst Hu Jintao, Nixon, Cohn-Bendit, Poutine, Kennedy…
- *des références "électroniques"* (liens hypertextuels) (« pour de plus amples informations, venez visiter : http://www.planete-mars.com », « Voyez le site : http://setiathome.ssl.berkeley.edu/index.html », « voir le site www.nirgal.net » « voir le site de l'ESA »)[17]
- simple mention d'altérité énonciative : « à ce qu'il paraît », « il me semble avoir lu… », « y en a même qui pensent… »

---

[16] Le statut scientifique de certaines des références qui suivent est problématique ; nous les intégrons sous ce chapeau en respectant la catégorisation qui en est faite par les auteurs des messages – ce qui ne suppose pas que nous la reprenions à notre compte.

[17] Les références qui prennent la forme d'un lien vers un site Internet peuvent être utilisée tant dans des écrits « classiques » que dans des écrits électroniques – et même, dans une moindre mesure, à l'oral. Lorsqu'elles apparaissent dans des forums de discussion ou dans des sites Internet, elles offrent un accès quasi immédiat à la source évoquée, qui renforce l'acceptabilité de l'appel à l'expertise.





Ce rapide survol des références mobilisées dans le forum « L'Homme doit-il marcher sur Mars ? » met en évidence la diversité tant des sources (diversité historique, disciplinaire, géographique…) que des modes de renvoi (de la citation présentée comme littérale à l'attribution d'opinion la plus vague, de l'identification précise de la référence à l'évocation non spécifiée). Même si nous ne nous sommes pas livrées à un comptage systématique, il est clair que la citation exacte tirée d'une source précisément identifiée est de très loin l'exception.

2.1.3. Identification des arguments d'autorité

Devant ce foisonnement de références, hétérogènes par leur contenu aussi bien que par leur forme, on se demande ce qu'il convient de considérer comme argument d'autorité – ce qui suppose, bien entendu, de définir un certain nombre de critères de décision.

→ **il faut qu'il s'agisse d'une autorité** : Ainsi que nous l'avons spécifié plus haut, on évitera ici d'adopter une conception trop accueillante de l'argument d'autorité, et refuserons donc de l'étendre, comme Perrin (2000) par exemple, à toute délégation énonciative, quelle que soit l'évaluation par l'auditoire et le locuteur, du tiers invoqué. Mais une telle restriction, dans le cadre d'un forum, n'amène pas à des choix très clairs dans la nébuleuse de références précédemment évoquée, en raison de la difficulté posée par l'identification de ce qui est *a priori* admis comme autorité par l'auditoire. Un forum de discussion, par définition, est ouvert à tout internaute désireux d'y participer. Il est plausible, mais pas certain, que les lecteurs de *Libération* soient sur-représentés parmi les internautes participant au forum du quotidien. Aucun filtre n'existe, limitant l'accès à ce forum à des personnes jugées compétentes sur le sujet. Il en résulte qu'il n'y a pas un, mais une multitude d'univers de références, qui seront jugés légitimes par des sous-ensembles des participants au forum. Partant, il est plausible que certaines sources seront considérées comme des autorités par certains, et non par d'autres. On l'a dit, un argument d'autorité n'est susceptible de fonctionner que s'il existe un consensus entre le locuteur et l'auditoire visé sur l'évaluation qu'il convient de porter sur l'autorité invoquée. Dans le contexte de ce forum, on peut supposer que les références scientifiques sont davantage susceptibles de soutenir un argument d'autorité qu'une référence à la bande dessinée, par exemple ; mais l'échelle de légitimité des références que l'on peut ainsi construire est nécessairement sujette à discussion et valide pour une fraction seulement des participants au forum.

→ **il faut qu'il s'agisse d'un argument**. Il ne s'agit pas de considérer toute mention à une référence susceptible de faire autorité dans son domaine comme un argument d'autorité. Encore faut-il que le locuteur défende une thèse dans le débat, et que la référence à l'autorité vienne, d'une façon ou d'une autre, renforcer l'acceptabilité de cette thèse. La détermination de la nature argumentative ou non de la référence est rendue d'autant plus difficile que l'invocation d'une source susceptible de faire autorité est souvent présentée comme un conseil de lecture, comme le suggèrent les exemples suivants :

> (4)
> *Je vous conseille* le livre de Robert Zubrin, «The Case for Mars», où il est expliqué pourquoi Mars (…) *A lire absolument* pour mieux comprendre le pb : «The Case for Mars».
>
> (5)





Sur le SETI, *je te conseille* de lire le bouquin de Carl Sagan (initiateur du projet SETI) dont est tiré le film (dont le titre est Contact aussi), il est beaucoup plus fort que le film, comme la plupart du temps quand on fait un film à partir d'un bouquin.

(6)
je conseille à tous la lecture du livre «Sphères» de Peter Sloterdijk, dans laquelle l'auteur montre, entre autres, que l'humanité est une sphère au même titre que la terre est ronde, et que cette constatation est une révolution en devenir au même titre que celle qui a eu lieu à la renaissance.

La référence à un tiers extérieur à la situation d'interlocution se présente comme relevant d'une démarche de partage des sources participant d'une volonté d'élaboration informée des opinions plus que comme une stratégie argumentative d'intimidation confrontant l'humilité des interlocuteurs en présence à l'excellence inquestionnable d'une autorité. Néanmoins, même dans des cas comme les exemples précédents, les conseils de lecture contribuent à renforcer la crédibilité de la position défendue par les auteurs des messages en la faisant passer, d'une position individuelle sans légitimité particulière, à une position adossée à des travaux existants, et éventuellement prestigieux. C'est ce que suggère par exemple le message suivant, que nous considérerons comme un argument d'autorité du premier type :

(7)
sujet Rappelons les chiffres économiques d'Apollo
auteur Argyre - jeudi 15 janvier 2004 16:54

<< Alors que franchement, c'est du fric foutu en l'air. >>
En l'air ??? Dans l'espace ? ;-)
Sérieusement, l'argent qui est dépensé dans le domaine spatial est un investissement. (…)
Ainsi, les missions Apollo des années 60 et 70 ont coûté très cher et les USA se sont endettés. Mais le retour sur investissement était très fort (estimé à un facteur 3 à 4) et le gouvernement américain s'est retrouvé avec un budget bien plus important qu'avant, en partie grâce aux technologies spatiales appliquées à d'autres domaines.
Pour plus d'infos voir le livre :
«Space Mission Analysis and Design (Space Technology Library)»
by Wiley J. Larson, James Richard Wertz
Dispo sur Amazon
Conclusion :
Même d'un point de vue économique, l'investissement dans les techniques spatiales semble rentable sur le long terme.

Dans ce contexte, la possibilité d'un accès aux sources, que Plantin (1988) mentionne comme une condition pragmatique de la validité de l'argument d'autorité, est garantie par l'identification détaillée de l'ouvrage cité, et même encouragée par la mention « dispo sur Amazon » (site de vente d'ouvrages en ligne). Contrairement aux occurrences d'argument d'autorité proposées dans les exemples 1 et 2 et considérées comme prototypiques du débat médiatique sur les parasciences, la forme de référence à l'autorité (on parlerait ici plus volontiers d'*appel à l'expertise*) que l'on observe dans le forum « L'homme doit-il marcher sur Mars ? » ne semble plus reproduire l'opposition « autorité / raison » souvent évoquée à propos de ce type d'argument, et responsable de la suspicion qui pèse sur l'argument d'autorité.





2.2. L'argument d'autorité direct, ou autorité auto-fondatrice

L'argument d'autorité direct, quant à lui, obéit à des règles spécifiques en raison du dispositif de communication utilisé (forum de discussion).

Dans les débats télévisés consacrés aux parasciences, les personnes invitées à s'exprimer sur le sujet l'étaient, essentiellement, à deux titres : à titre de témoin (voilà ce que j'ai vu, ce que j'ai vécu) ou à titre d'expert (voilà ce que je sais).

Le contrat de communication qui régit les discussions dans des forums sur Internet est tout autre. Les discussions produites dans le cadre de tels dispositifs entrent dans la catégorie des interactions symétriques (pas de spécialisation instititutionnelle des rôles communicationnels) et égalitaires : il s'agit d'espaces de discussion ouverts, sans filtre particulier dans l'accès à la parole. Comme l'écrit M. Marcoccia (2001 : 216), ces forums « permettent à des individus qui ne sont ni des politiques ni des experts de débattre des affaires de la Cité et apparaissent comme des dispositifs de communication sociale et politique valorisant la parole ordinaire au détriment de la parole institutionnelle ».

Dans un tel contexte, on n'a pas à s'étonner de la relative rareté des renvois au statut personnel des intervenants sur le forum « L'Homme doit-il marcher sur Mars ? » – du moins dans sa première moitié. Toute mention d'un statut particulier ou toute revendication explicite d'une compétence précise risquerait d'être vue comme une atteinte à cette idéologie égalitaire en vigueur dans ce forum.

C'est ce qui explique sans doute l'emploi assez particulier qu'on peut relever du renvoi au statut du locuteur dans la première moitié du forum, emploi illustré par les exemples suivants :

> (8)
> C'est pas que je considère les scientifiques comme beaucoup plus censés que les autres **(j'en suis un, je sais de quoi je parle)** mais ils sont généralement peu enclins à s'approprier des territoires ou à faire des affaires avec les ressources naturelles.
>
> (9)
> **C'est assez dur a dire pour quelqu'un qui travaille dans l'industrie aeronautique**, mais je crois que tous mes collegues sont d'accord: l'homme dans l'espace ne sert a rien !
>
> (10)
> **Ça va faire 30 piges que je fais de l'informatique** Argyre et je refuserai toujours le statut de Science à l'informatique […] Argyre, méfiez-vous de ceux qu se targuent de "science informatique", l'informatique n'est qu'un moyen, un outil.

Dans ces trois exemples, l'allusion au statut du locuteur joue argumentativement comme renforcement de l'assertion défendue (« les scientifiques ne sont pas plus censés que les autres », « l'homme dans l'espace ne sert à rien », « l'informatique n'est pas une science ») en raison même de son caractère inattendu de la part d'un scientifique, de quelqu'un qui travaille dans l'aéronautique ou d'un informaticien. Il semble que l'on se trouve alors dans le cas, identifié par David-Blais (1998), où « l'autorité vient du fait que l'individu cité aurait tout intérêt à dire le contraire de ce qu'il a néanmoins affirmé, soit malencontreusement, soit en pleine connaissance de cause » (p.37). Cette stratégie argumentative implique la dimension de l'*ethos* : c'est parce que le locuteur est désintéressé (qu'il est prêt à défendre des positions qui ne servent pas ses intérêts) qu'il est crédible. Le renvoi au statut du locuteur respecte donc, ici, l'idéologie égalitaire du forum, puisqu'il renvoie moins à une compétence qu'à une éthique.





Comme bien souvent, ce sont les moments de crise dans un processus de communication qui sont particulièrement révélateur des normes qui régissent ordinairement les échanges. Dans le forum « L'Homme doit-il marcher sur Mars », les modalités d'intervention d'un forumeur, « Phamb » (qui s'oppose catégoriquement et de façon agressive à tout projet de vol habité vers Mars) provoquent des réactions qui explicitent les conditions d'acceptabilité d'intervention sur le forum :

> (11)
> **sujet** Re:Clairvoyance ? (à Phamb)
> **auteur** TToon - lundi 19 janvier 2004 17:29
>
> Et voici encore notre preux chevalier pourfendeur du mensonge et grand pourvoyeur de la vérité.
> «J'ai peur que vous soyez loin de la réalité du terrain»
> expliquer moi quel est le votre.
> 1) Si vous n'êtes pas scientifique, évitez les injonctions sur les retombées des grands projets. Vous êtes ridicule et non crédible.
> 2) Si vous n'êtes pas philosophe, évitez les injonction sur le nature humaine.Vous êtes ridicule et non crédible.
> 3) Si vous n'êtes pas économiste, évitez les injonctions sur les facteurs économiques. Vous êtes ridicule et non crédible.
> Bref, si vous n'êtes spécialiste en rien, éviter les injonctions, et bornez vous à donner votre point de vue avec humilité, de l'étayer avec retenue, en évitant de le jeter à la face des autres comme s'il s'agissait d'une vérité universelle.
> Les questions techniques ne doivent bien sûr pas être laisser aux seuls techniciens, mais connaitre et avouer son ignorance permet de comprendre plus finement certains enjeux à la lecture des informations qui vous sont fournies.
> Question: avez vous apris ne serait qu'une seule chose de ce forum?
> «Le comparatif avec la SPA est tout simplement pathétique.
> Vous n'avez jamais été dans le besoin, c'est une évidence dans votre post.»
> Le post posait la question de la quantification de l'utile. D'où le conditionnel par exemple. Si vous n'êtes pas d'accord, argumenter et ne lancer pas ce genre de phrase (d'ailleurs aviez vous compris cela?)
> «Il n'y aucune retombée scientifique et économique (à forte croissance et durable) sur un voyage humain vers une planète.»
> Quand savez vous? A part votre argument sempiternel «Regardez la Lune, elle a fait gonfler les poitrines américaines, mais ce que je vois depuis 30 ans : RIEN.» vous êtes incapable de sortir autre chose. Seriez vous intellectuellement limité?
> «Oui, les visions de vouloir s'en sortir par l'espace sont des visions à la con. Je le répète.» Quelle politesse et quel respect encore une fois.
> Que savez vous de la synergie des pensées scientifiques? Savez même ce dont il s'agit?
> Même en n'étant pas d'accord avec Telicta, je me garderais bien de lui répondre sur ce ton.

Dans son intervention, TToon réagit au ton péremptoire de Phamb en justifiant sa critique par le manque de légitimité de son interlocuteur (« si vous n'êtes pas scientifique », « si vous n'êtes pas philosophe », « si vous n'êtes pas économiste », « bref, si vous n'êtes spécialiste en rien ») associée à la pauvreté de ses arguments (« à part votre sempiternel argument… »). La mise en doute de la légitimité de Phamb est portée par des conditionnels (« si vous n'êtes pas… ») en raison de l'absence d'information sur son identité réelle. Le conséquent récurrent





de ces propositions conditionnelles explicite bien l'enjeu, qui est un déficit d'autorité (« vous êtes ridicule et non crédible »). Il est intéressant de constater que la rebuffade de TToon touche juste, puisqu'elle suscite un *mea culpa* de la part de son destinataire. Cela témoigne sans doute du fait que le comportement stigmatisé par TToon enfreint bel et bien une règle communicative en usage sur les forums de discussion sur Internet, et dont la transgression est passible de sanctions (de la simple réprimande, comme ici, à l'exclusion éventuelle du forum) :

(12)
sujet Re:Re:Clairvoyance ? (à TToon)
auteur phamb - mardi 20 janvier 2004 12:35

Mea Culpa.
Effectivement le ton n'est pas bon.
C'est la moutarde qui monte au nez...
ALors pour dresser mon portrait :
Je suis fils d'un chercheur, d'une prof de biologie qui est présidente (et donc militante de surcroît depuis plus de 40 ans!!) d'une des plus grosse association de protection de l'environnement d'une région.
Elle porte ses projets jusqu'au Zanskar (Himalaya Indien) chaque (2 mois).
J'ai fait des études scientifiques en Allemagne.
J'ai basculé dans le technico-commercial et fais vivre une entreprise en France grâce à mes ventes.
Par ailleurs, je suis saxophoniste dans un quartet de Jazz.
Donc forcément, j'ai une idée de ce que peut-être un projet (même scientifique), de ce qu'il coûte, de ses objectifs et de ses retombées.
J'ai une idée de l'économie en général car je me situe dans le moteur de l'économie.
Les relations humaines, j'en ai tous les jours avec mes clients et mes fournisseurs.
Le milieu de la recherche, je le connaîs aussi.
La sensibilité, je la perçois quand j'improvise devant des spectateurs. JE l'apprend en déchiffrant les thèmes de grands du Jazz (pour savoir ceux qu'il veulent faire passer comme message).

Dans sa remontrance, TToon pointait une forme d'incohérence entre le déficit de légitimité de Phamb et la violence de ses propos. Plutôt que d'agir sur cette dernière, Phamb choisit de travailler son image, et brosse de lui-même un portrait susceptible de renforcer la crédibilité de ses propos en associant un élément d'identité à chacun des thèmes qu'il aborde : comme fils de chercheur, il connaît le milieu de la recherche (?!) ; comme chef d'entreprise, il a son mot à dire sur l'économie et les relations humaines ; comme musicien, il est une âme sensible, etc.

Malgré tout, la légitimation d'un locuteur par un argument d'autorité direct, dans un dispositif tel qu'un forum de discussion, ne bénéficie d'aucune caution externe, institutionnelle, médiatique ou autre[18], et peut toujours être contestée (par une mise en cause de sa véracité ou de sa pertinence, par exemple). C'est ce qu'on observe dans l'intervention suivante, extraite d'un échange qui suit de près la discussion précédente entre TToon et Phamb :

(13)
sujet Re:L'avenir sur Terre (à Phamb)
auteur TToon - mercredi 21 janvier 2004 12:30

---

[18] Contrairement, par exemple, aux débats télévisés, où la légitimité des intervenants, manifestée dans leurs discours, est également renforcée par une forme de cautionnement médiatique : la présence même d'un invité sur le plateau présuppose la légitimité de son intervention, et valide *a priori* la véracité de ses titres et la pertinence de son domaine de compétence.





Qu'entendez vous par trouver des solutions?
Pensez vous que les domaines de connaissances soient si closonés?
Pensez vous qu'un chercheur en quantique n'a pas sa place dans la problématique du traitement des eaux ou de la dépollution? C'est avoir une méconnaissance totale de ce qu'est la science. Vous avez une formation scientifique, mais il me semble que vous n'avez aucune idée de ce qu'est réellement la science. Demander à votre mère l'évolution des outils qu'elle utilise au quotidien dans la pratique de ses recherches et leur provenance. Vous serez sans doute surpris.

Cet exemple révèle la fragilité de l'autorité auto-revendiquée dans un forum de discussion en ligne : elle doit être dite (Phamb, sous la pression, a été amené à expliciter ce qui, dans son parcours, lui permettait de parler « avec autorité ») *et* montrée (il faut que le discours, par sa forme et son contenu, manifeste cette autorité), et est toujours soumise à un processus de validation interactionnelle (qu'ici TToon lui refuse). Alors que Phamb s'était présenté comme ayant une formation scientifique, TToon dénonce la méconnaissance de Phamb du monde scientifique et, par voie de conséquence, refuse de lui accorder la légitimité qu'il revendique, l'évocation de la profession de sa mère (« Demander à votre mère.. ») suggérant que, pour lui, l'esprit scientifique ne s'hérite pas.
Si l'on en revient aux conséquences du « coming out » de Phamb en (12) sur la suite des échanges (« coming out » qui contredit d'une certaine façon la norme d'anonymat de l'intervention dans un forum), on constate qu'il déclenche une succession d'autres dévoilements identitaires de la part de différents participants, comme le montrent les exemples suivants :

(14)
Sans être un spécialiste pointu sur Mars, je suis effectivement chercheur dans ce domaine et ma première publi dans une revue spécialisée «prestigieuse» (les journalistes adorent ce terme) était consacrée à l'atmosphère de Mars.

(15)
Je me doutais bien qu'il y avait des spécialistes dans les forums de libé, cool !
Je suis aussi un scientifique, pas chercheur mais rêveur, et je me dis qu'avant l'invention du microscope quand on disait aux médecins et apothicaires que certaines maladies pourrait avoir comme origine de petites bêtes invisibles mais pourtant réelles ils répondaient «c'te bonne blague».

(16)
Je suis également chercheur. Mes connaissances sur Mars proviennent néanmoins d'une passion personnelle. J'ai ainsi lu un grand nombre de livres et d'articles sur le sujet et j'en ai également écrit quelques uns.

(17)
Les robots martiens sur lesquels on s'extasie font moins bien que les sondes Viking (qu'on ne me dise pas le contraire puisque j'ai travaillé sur les résultats des Vikings), la navette spatiale est un échec cuisant (…).

Les exemples 13 à 17 montrent bien les limites de l'exigence d'anonymat qui est de règle sur les forums de discussion sur Internet. Cette norme entre en conflit avec une règle plus générale, qui fait dépendre l'acceptabilité de certains modes de prise de position de la légitimité perçue de celui qui s'exprime – légitimité attachée à ce qu'il dévoile de son identité, et donc à son déploiement éthique.





Cette réflexion sur l'argument d'autorité nous a permis de faire le point sur les principales pistes de réflexion soulevées par les études sur cet argument, et de les mettre en relation avec les occurrences ordinaires de l'argument d'autorité. L'observation du forum de discussion « L'Homme doit-il marcher sur Mars ? », rapportée à l'analyse antérieure du débat sur les parasciences, suggère que l'argument d'autorité obéit à des régimes différents, en fonction sans doute du thème, mais aussi et surtout du dispositif médiatique et du contrat de communication qui le régit. Une telle étude montre la pertinence des approches contextualisées de l'argumentation, qui seules peuvent rendre compte des variations d'acceptabilité des formes argumentatives, et des conséquences de ces variations sur la dynamique des échanges langagiers.

REFERENCES

Bertone, A., Mélen, M., Py, J. & Somat, A. (1995). *Témoins sous influence. Recherche de psychologie sociale et cognitive*,Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.

Blackburn, P. (1992). *Connaissance et argumentation*, Ottawa : ERPI (éd. Du renouveau pédagogique).

David-Blais, M. (1998). Sur l'usage de l'appel à l'autorité dans les débats politiques : le cas des débats électoraux télévisés canadiens et québecois. *Communication* vol.18 n°2, éd. Saint Martin, Montréal, p.31-51.

Declercq, G. (1993). *L'art d'argumenter. Structures rhétoriques et littéraires*, Paris, Editions universitaires.

Dispaux, G. (1984). *La logique et le quotidien. Une analyse dialogique des mécanismes d'argumentation*, Paris : Minuit.

Doury, M. (2006). Evaluating Analogy: Toward a Descriptive Approach to Argumentative Norms. In P. Houtlosser & A. van Rees (eds), *Considering Pragma-Dialectics. A Festschrift for Frans H. van Eemeren on the Occasion of his 60th Birthday*, Mahwah (NJ) / London, Lawrence Erlbaum Associates, 35-49.

Doury, M. (1997). *Le Débat immobile. L'argumentation dans le débat médiatique sur les parasciences*, Paris : Kimé.

Doury, M. (1999). El argumento de autoridad en situacion : el caso del debate mediatico sobre astrologia. Revue *Escritos*, n°17/18, p.89-112.

Ducrot, O. (1981). L'argumentation par autorité. In *Linguistique et sémiologie*, 10 (« l'argumentation »), Lyon, PUL, p.9-27.

Engel ,S. M. (1994). *Fallacies and Pitfalls of Language. The language Trap*, New York : Dover Publications.

Flahault, F. (1978). *La Parole intermédiaire*, Paris : Seuil.

Fogelin, R. J. (1982). *Understanding Argument. An Introduction to Informal Logic*, New York : Harcourt Brace Jovanovich.

Foucault, M. (1971). *L'ordre du discours*, Paris : Gallimard.

Garssen, B. (2002). Understanding argument schemes. In F. H. van Eemeren (ed.), *Advances in Pragma-Dialectics*, Amsterdam : SicSat, Newport News, Virginia : Vale Press, p.93-104.

Garver, E. (1999). Narrative, rhetorical argument, and ethical authority. *Law and Critique* 10 : 117-146.

Goodwin, J. (1998). Forms of authority and the Real Ad Verecundiam. *Argumentation* 12 : 267-280.

Govier, T. (1985). *A practical Study of Argument*, Belmont : Wadsworth.

Grize, J.-B. (1990). *Logique et langage*, Paris : Ophrys.

Hymes, D. (1984). *Vers la compétence de communication*, Paris, Hatier-Crédif (LAL).





Kerbrat-Orecchioni, C. (1978). Déambulation en territoire aléthique, *Stratégies discursives*, PUL, p.53-102.
Largier, C. (2005) : *Le travail de la reprise discursive dans un genre émergent : les forums de débat de la presse allemande et française en ligne*, thèse de doctorat, Université Paris 3.
Marcoccia, M. (2001). L'internet comme dispositif de "parole citoyenne". L'exemple du débat sur le projet de loi RESEDA dans le forum de discussion du Journal *Libération* (septembre-novembre 1997). In D. Desmarchelier, M. Doury (éds), *L'argumentation dans l'espace public contemporain : le cas du débat sur l'immigration*, rapport de recherche ARASSH (Agence Rhône-Alpes pour les Sciences Sociales et Humaines), équipes ANACOLUT (UMR 9952, CNRS-ENS, dir. P. Fiala) ; GRIC (UMR 5612, CNRS-Université Lyon 2, dir. C. Plantin), p.215-285.
Meyer, M. (1999). La période contemporaine. In M. Meyer (éd.), *Histoire de la rhétorique des Grecs à nos jours*, Paris, Le livre de poche (Biblio essais), Librairie générale française, p.245-329
Perelman, C. (1977), *L'empire rhétorique*, Paris : Vrin.
Perelman, C. & Olbrechts-Tyteca, L. (1988). *Traité de l'argumentation. La nouvelle rhétorique*, Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles. (5e éd.)
Perrin, L. (2000). L'argument d'autorité comme forme de modalité « allusive » dans la conversation. In G. Martel (éd.), *Autour de l'argumentation. Rationaliser l'expérience quotidienne*, éd. Nota Bene, Québec, p.81-106
Pinto, L. (1984). "C'est moi qui te le dis". Les modalités sociales de la certitude. *Actes de la Recherche en Sciences Sociales* 52-53, 107-108.
Plantin, C. (1988). *Les Mots, les arguments, le texte*, thèse de doctorat, Université Libre de Bruxelles.
Plantin, C. (1990). *Essais sur l'argumentation. Introduction linguistique à l'étude de la parole argumentative*, Paris : Kimé.
Plantin, C. (1996). *L'Argumentation*. Paris : Seuil (Point Mémo).
Reboul, O. (1986). *La Rhétorique*, Paris : Presses Universitaires de France.
Robrieux, J.-J. (1993). *Eléments de rhétorique et d'argumentation*, Paris : Dunod.
Schellens P. J., (1991). Ad verecundiam and ad hominem arguments as acceptable fallacies. In F. H. van Eemeren, R. Grootendorst, J. A. Blair, C.A. Willard (eds), *Proceedings of the second international conference on argumentation. June 19-22, 1990*, Amsterdam : SICSAT, p.384-390 :
Tuomarla, U. (1999). *La Citation mode d'emploi. Sur le fonctionnement discursif du discours rapporté direct*, Helsinki, Academia Scientiarum Fennica.
Vincent, D. & Dubois, S. (1997). *Le discours rapporté au quotidien*, Nuit blanche éditeur.
Walton, D. (1992). *The Place of Emotion in Argument*, University Park (Pennsylvania) : Pennsylvania University Press.
Walton, D. (1997). *Appeal to Expert Opinion. Arguments from Authority*, The Pennsylvania State University Press, University Park, Pennsylvania.
Weber, M. (1958). *Le savant et le politique* (« le métier et la vocation d'homme politique »), Paris, 10/18 (Plon).
Woods, J. & Walton, D. (1992). *Critique de l'argumentation. Logiques des sophismes ordinaires*, Paris : Kimé.
Woods, J. & Walton, D. (1974). Argumentum ad verecundiam. *Philosophy and Rhetoric*, vol.7, n°3, 1974, The Pennsylvania State University Press, 135-153.
Marcoccia, M. (2001) : L'animation d'un espace numérique de discussion : l'exemple des forums usenet. *Document Numérique* Vol. 5 n°3-4 : 11-26.

